

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 13

PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 11 juin 2014

Le 11 juin 2014, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 4 juin 2014, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

PRESENTS : MM. André BOISBOUVIER, Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Mme Cécile CLÉMENT, MM. Julien DELCOUR, Thierry HEURTAULT, Sébastien MAZURIER, Yoann RENARD, Mmes Séverine DURET, Valérie MÉZIÈRE, Mr Daniel ANGOT, Mmes Séverine CHÉRAULT et Marie GIRARD.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Roland COLLET et Eric LEBLANC

Le Conseil Municipal a désigné, Mme Séverine CHÉRAULT, secrétaire de séance.

REMBOURSEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE RPI STE GEMMES/MEZANGERS

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il avait été entendu lors de la mise en place du regroupement pédagogique avec l'école de Mézangers que le transport d'une école à l'autre serait entièrement gratuit.

Considérant que cette condition n'est plus remplie du fait de la décision prise par le Conseil général d'appliquer le droit familial de 70 €uros pour un premier enfant, 105 €uros pour deux enfants et 125 €uros pour trois enfants et plus à toutes les familles y compris celles ayant un enfant utilisant le transport R.P.I. Ste Gemmes le Robert/Mézangers.

Décide de prendre en charge les frais du droit familial occasionnés par cette disposition pour les familles ayant des enfants empruntant le transport scolaire, uniquement dans le cadre du R.P.I pour se rendre à l'école de Mézangers soit 20 familles pour l'année scolaire 2013/2014.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régler les droits familiaux pour le transport scolaire aux familles suivantes **(que pour les enfants qui sont scolarisés à l'école de Mézangers)** :

Monsieur BEAUPIED Jérémy pour enfant BEAUPIED Yves-Ann (20 €uros) car c'est le troisième enfant qui prend le transport scolaire

Monsieur BLANCHARD Régis pour enfant BLANCHARD Apolline (35 €uros) car c'est le deuxième enfant qui prend le transport scolaire

Monsieur BOUVIER Arnaud pour enfant BOUVIER Manon (70 €uros)

Monsieur BOZEC Yannick pour enfant BOZEC Maya (70 €uros)

Monsieur CHAPRON Jean pour enfant CHAPRON Maël (35 €uros) car c'est le deuxième enfant qui prend le transport scolaire

Monsieur CHÉRAULT Mickaël pour enfant CHÉRAULT Louane (35 €uros) car c'est le deuxième enfant qui prend le transport scolaire

Madame CLÉMENT Cécile pour enfant CLÉMENT-ROBERT Janèle (70 €uros)

Monsieur DUFEU Sébastien pour enfant DUFEU Estaban (70 €uros)

Madame BODIN Valérie pour enfant FEURPRIER Firmin (35 €uros) car c'est le deuxième enfant qui prend le transport scolaire

Madame FILOCHE Nadège pour enfant FILOCHE Océane (35 €uros) car c'est le deuxième enfant qui prend le transport scolaire

Madame GABELLE Priscilla pour enfants FLOUQUET Mathéo (70 €uros) et Nathan (35 €uros) car c'est le deuxième enfant qui prend le transport scolaire soit 105 euros

Monsieur JOUSSET Jacques pour enfant JOUSSET Emilie (35 €uros) car c'est le deuxième enfant qui prend le transport scolaire

Madame LAUTRU Patricia pour enfant LAUTRU Cassandra (35 €uros) car c'est le deuxième enfant qui prend le transport scolaire

Madame LUCAS Marina pour enfant LUCAS Clémence (35 €uros) car c'est le deuxième enfant qui prend le transport scolaire

Madame BEAUPUY Edwige pour enfant MIROUX Jean-Marie (35 €uros) car c'est le deuxième enfant qui prend le transport scolaire

Monsieur PARIS Jean-François pour enfant PARIS Kelly (70 €uros)

Madame HERBRIK Aura pour enfant PAUTREL-HERBRIK Léo (70 €uros)

Monsieur PEINTRE Jérôme pour enfant PEINTRE Maëlis (70 €uros)

Monsieur RAIMBAULT Emmanuel pour enfant RAIMBAULT Bradley (70 €uros) et RAIMBAULT Kelly (35 €uros) car c'est le deuxième enfant qui prend le transport scolaire soit 105 euros

Madame DE CADARAN Marie pour enfant SANTOLARIA Lubbya (70 €uros)

Soit la somme de 1 105 €uros.

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR TERRAINS A LOUER

Champ de la Théraudière

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'occupation précaire qui sera passée entre la Commune et Monsieur MONTIÈGE Régis pour l'année 2014, concernant les parcelles cadastrées section H n° 911 pour une superficie de 4ha 06a et 45ca, section G n° 375 d'une superficie de 2ha 49a 90ca, section G n° 374 d'une superficie de 2ha 02a 51 ca et section G n° 496 d'une superficie de 2ha 59a 85ca

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'une durée d'une année pour un montant de 1 175.13 €uros (impôts non compris), pour les parcelles cadastrées H n° 911, G n° 374, G n° 375 et G n° 496.

Aucune indemnité d'éviction ne sera due.

Pour l'année 2015, l'augmentation aura lieu suivant l'indice de fermage.

La Croix du Fourneau

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'occupation précaire qui sera passée entre la Commune et Monsieur LAIGNEAU Michel pour l'année 2014, concernant le terrain cadastré I 624 de 76a 59ca (terrain près de l'atelier communal).

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'une durée d'une année pour un montant de 100.72 €uros/h (impôts non compris).

Aucune indemnité d'éviction ne sera due.

Pour l'année 2015, l'augmentation aura lieu suivant l'indice de fermage.

CONSEIL GENERAL : ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN EN SORTIE D'AGGLOMERATION VERS EVRON

Faisant suite à la délibération du 6 novembre 2013 et à la signature de la promesse de vente en date du 18 décembre 2013, concernant l'acquisition d'une bande de terrain en sortie d'agglomération vers Evron pour élargir les bas-côtés de part et d'autre au niveau du ruisseau par le Conseil Général de la Mayenne, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'une bande de terrain au niveau de la parcelle section H n° 582 pour une superficie de 416 m² par le Conseil Général de la Mayenne pour 1 € prix global. Les frais de notaire et géomètre seront à la charge du Conseil Général de la Mayenne.

Monsieur le Maire ou un de ses adjoints sont autorisés par les membres du Conseil Municipal :

- à procéder à la vente d'une bande de terrain en sortie d'agglomération vers Evron, au niveau de la parcelle section H n° 582 pour une superficie de 416 m² au Conseil Général de la Mayenne pour 1 € prix global,
- à signer cet acte notarié établi par Me Lebreton Frédéric, notaire à Evron.

TRAVAUX ZONE ARTISANALE ET IMPASSE DE LA THERAUDIERE : DEVIS CHAPRON

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Chapron de Sainte Gemmes le Robert concernant les travaux de voirie pour l'aménagement de la patte d'oie avec raccordements vers les Etablissements Duret et vers le chemin de la Loge ainsi que les travaux d'élargissement de la chaussée avec pose de bordure pour faciliter l'entrée à la Zone Artisanale depuis la route d'Evron d'un montant de 11 431.50 € HT et les travaux de revêtement de voirie à la Théraudière (travaux de reprofilage, revêtement bicouche, enduit d'usure de la rue, raccordement sur impasse des Tulipes) d'un montant de 2 948 € HT.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et concertation :

- acceptent et autorisent Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis pour un montant de 11 431.50 € HT pour les travaux de voirie zone artisanale des ormes et 2 948 € HT pour les travaux de revêtement voirie à la Théraudière.

DEMANDE DE CREATION DE BATEAU SIS IMPASSE DU GUE MORIN

Faisant suite à la demande de Monsieur et Madame Thomas sis 6 impasse du Gué Morin concernant la création d'un bateau sur le trottoir afin de pouvoir rentrer leur véhicule, Monsieur le Maire informe qu'une délibération avait déjà été prise le 5 septembre 2013 où il avait été décidé que ce coût serait à la charge du demandeur si il n'y avait pas réfection de trottoir. Monsieur le Maire signale qu'aucun travaux de réfection de trottoir n'est prévu, cette année, pour cette impasse.

Le conseil municipal donne un avis défavorable pour cette demande.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX-BATIMENTS COMMUNAUX, INFORMATION - COMMUNICATION ET

AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE

Commission voirie :

➤ La Grande Métairie :

Une décision a été prise par le conseil municipal, en date du 6 novembre 2013, concernant la réalisation d'un revêtement sur le tronçon du chemin d'accès de la propriété de M. et Mme Klissing.

Il y a lieu de prendre contact avec le Cabinet ZUBER pour délimiter le terrain cédé par M. et Mme Huault et de rédiger l'acte administratif.

Les parcelles cadastrées H 713 et H 709 ne pourront être cédées à la commune sans rédaction d'un acte notarial de succession de M. et Mme Sevin Jules.

➤ La Sévinière :

M. Bodin et Mme Lemée ont envoyé à la mairie, en août 2012, un courrier concernant une demande de goudronnage du tronçon de chemin privé arrivant à leur propriété.

Des discussions ont déjà été engagées avec Mme Bedouet, propriétaire de la parcelle à céder, mais sans suite.

Les discussions sont à reprendre avec le fils de Mme Bedouet.

➤ Bloc de béton :

Le bloc de béton à l'aire de jeux va être enlevé par l'entreprise CHAPRON.

Commission travaux-bâtiments communaux :

Compte rendu de la réunion commission travaux du 24/05/2014

Visite de l'école publique du Rochard, avec la présence de Mme Talpot (Directrice).

La commission a examiné les différents points de sécurité : entrée de la cave, toilettes, poteaux du préau.

Ensuite, la commission s'est rendue à la salle des fêtes voici les travaux envisagés : peinture façade sud, est, vestiaire foot et étanchéité de la terrasse.

Des devis seront demandés à plusieurs entreprises

Commission affaires scolaires-cantine :

Mise en place d'un planning activité par les TAP (Temps d'activités Périscolaires) concernant le RPI Ste Gemmes/Mézangers,

Budgétisation d'un animateur sportif sur une période ou sur toute l'année scolaire en fonction du budget de la commune.

Validation de la part de la commune de Mézangers concernant la mise en place des TAP sur 4 jours et non sur une demi-journée.

Nouveau sondage auprès des parents du RPI Ste Gemmes/Mézangers pour savoir le nombre d'enfants qui fréquenteront le centre de loisirs le mercredi après-midi.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en Mairie.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre 2002 et en application de la loi L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire de Sainte Gemmes le Robert a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens faisant objet des déclarations d'intention d'aliéner.

Références cadastrales :

- section H n° 593

Le Conseil Municipal en prend acte

Pour information, Monsieur le Maire remet à chaque conseiller :

- **Montant des loyers communaux**
- **Périmètre du SAGE**

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Mercredi 9 juillet 2014 à 20 H 00.